

## LABEL RELANCE : SOUTIEN À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



Notre fonds d'actions françaises, géré par notre société de gestion dédiée SG 29 Haussmann<sup>(1)</sup>, a obtenu le label Relance. Décryptage.



### QU'EST-CE QUE LE LABEL RELANCE ?

Le label Relance a été lancé le 19 octobre 2020 par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Alain Griset, ministre délégué chargé des PME<sup>(2)</sup> dans le cadre de France Relance.

Il vise à reconnaître les fonds d'investissement qui se sont engagés à soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises, notamment des PME et des ETI<sup>(3)</sup>. Les épargnants peuvent ainsi identifier aisément les placements à même de répondre aux besoins des entreprises, favorisant ainsi la mobilisation de l'épargne en faveur de la relance.

...

# L'INSTANT PRIVÉ

#18

Chaque mois,  
l'actualité de votre  
Banque Privée | MARS 2021

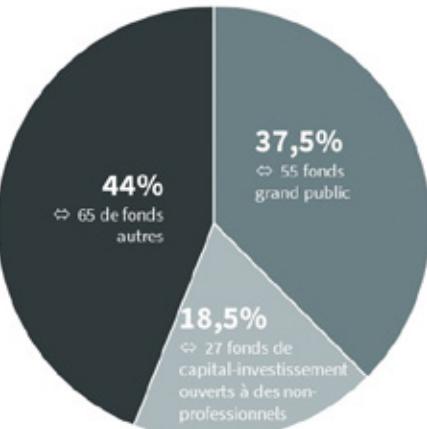
## Quelques chiffres...

**13**  
milliards d'euros

ENCOURS

**24,5**  
milliards d'euros

ENCOURS + CIBLES  
DE COLLECTE DES  
FONDS EN COURS  
DE LANCEMENT



Encours des fonds labellisés « Relance »  
Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance<sup>(1)</sup>

Typologie des 147 fonds labellisés « Relance »  
Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance<sup>(2)</sup>

En intégrant les investissements en cours, les fonds labellisés Relance sont investis à plus de 70 % en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises françaises, et à plus de 55 % dans les PME-ETI françaises.

L'investissement dans des fonds labellisés Relance permet ainsi d'apporter des ressources nouvelles aux entreprises françaises. Ces fonds ont participé à près de 160 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en bourse<sup>(4)</sup>.

L'ensemble des distributeurs de produits d'épargne, et notamment des acteurs bancaires et assurantiels, se sont mobilisés pour faire de cette thématique un succès. Nous sommes heureux de nous associer à ce mouvement au travers de notre société de gestion SG 29 Haussmann.

(1) Agrée par l'Autorité des Marchés Financiers en 2007, SG 29 Haussmann, filiale du Groupe Société Générale, est la société de gestion de portefeuilles dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle de Société Générale Private Banking France.

(2) PME : Petites et Moyennes Entreprises.

(3) ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire.

(4) Communiqué de Presse, «La mobilisation de l'épargne pour le financement des entreprises franchit une nouvelle étape avec près de 150 fonds labellisés « Relance »», Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, 2 mars 2021 : [https://minefi.hosting.augure.com/Augure\\_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=E5F980D6-EC13-4E7C-BCCF-8C70A8FA030E&filename=728-%20La%20mobilisation%20de%20l%C3%A9g%C3%A9re%20pour%20le%20financement%20des%20entreprises%20fr.%20.pdf](https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=E5F980D6-EC13-4E7C-BCCF-8C70A8FA030E&filename=728-%20La%20mobilisation%20de%20l%C3%A9g%C3%A9re%20pour%20le%20financement%20des%20entreprises%20fr.%20.pdf).

Le présent article, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France. Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé «informations clés pour l'investisseur», Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles, etc.), notamment celles liées aux risques associés; et (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Son Banquier Privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins. En conséquence, Société Générale Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Pour de plus amples informations, cliquez [ici](#).